



**MINISTÈRES
SOCIAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Direction des ressources humaines

Département QVT SST et Médecine
Mission de la Qualité de vie au travail,
santé sécurité au travail

Le Système de Management de la Santé Sécurité au Travail

*Agir en faveur de la prévention primaire des
risques professionnels*

1. Santé Sécurité au Travail : quel constat au sein des ministères sociaux ?

Un état de l'art facilitant la mise en avant de plusieurs faits saillants

- Les accidents du travail* :

- **663 accidents du travail**, ayant généré **16 399 jours d'arrêt**.
- Ces accidents et les arrêts de travail qu'ils génèrent peuvent **impacter durement la santé physique et mentale des agents**, mais également **bouculer l'organisation et les conditions de travail**.

- Les congés maladie* :

- Ils concernent **6 291 agents**, pour un nombre total de **287 228 jours d'absence** (soit environ 1 355 ETP dont l'activité est inopérante).
- Les maladies professionnelles et les congés maladie forment donc, au même titre que les accidents du travail et les arrêts de travail, des conséquences de taille, sur la santé, les conditions de travail et le bien-être au travail des agents. La seule comptabilisation de l'absentéisme pour raisons de santé laisse entrevoir un coût annuel de **11,9 milliards d'euros** pour les 3 versants de la fonction publique, en 2019 (Cour des Comptes).

Quelques indicateurs de comparaison :

- Ministères sociaux (en 2019) :

- Taux d'AT (nombre d'AT/effectifs) : **2,4%**
- Taux de fréquence des AT ((nombre d'AT/heures travaillées) x 1 000 000)) : **12,89%**

- Fonction Publique :

- **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** (en 2019) : **133 accidents du travail reconnus et 274 179 jours de congés maladie**, pour un effectif physique de **30 422 agents**, soit un taux d'AT de **0,43%**.
- **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** (2018-2019) : **5 886 accidents du travail reconnus** pour un effectif physique de **199 190 agents**, soit un taux d'AT de **2,95%**.

* Données tirées du bilan social 2019

2. SMSST : agir en faveur de la prévention primaire des risques professionnels

Ce projet de développement d'un **Système de Management de la Santé Sécurité au Travail (SMSST)**, porte plusieurs ambitions fortes :

- Organiser, **d'ici à 3 ans** la formation de **50% des agents des ministères sociaux à la SST** (2021-2024).
- Permettre la création d'un SMSST **moderne et innovant**, facilitant le développement de plans d'actions efficaces :
 - Par le développement d'un outil de plateforme de management de la donnée (**data science**), en collaboration avec la **DARES** et la **faculté de médecine de la Sorbonne**, qui autorisera la capitalisation des flux de données en matière de Santé Sécurité au Travail.
- Favoriser une **montée en compétences générale et managériale allant de l'encadrement supérieur jusqu'aux agents** dans le domaine de la SST :
 - Par la mise en œuvre d'une Cross-Map (carte croisée), intégrant près de 150 actions opérationnelles, qui agira comme outil facilitateur de la progression des parties prenantes via un **système de niveaux**.

Ces actions, sont formulées au service d'une **montée en compétence progressive vers l'excellence en SST**, à savoir, un **niveau de sensibilisation élevé** (au moins 50% des agents), aux **thématiques de santé et de sécurité au travail**, destiné à permettre la **diffusion d'une culture de la prévention commune et partagée** au sein des ministères sociaux et vectrice d'une **réduction continue des accidents du travail et des maladies professionnels, ainsi que des externalités négatives qu'ils produisent** (absentéisme...).



3. Axe stratégique n°1 : la donnée au service de la SST (1/4)

Plateforme de management de la donnée en SST : quels objectifs ?

Allier capital humain et Intelligence Artificielle (IA) constitue l'ambition du projet de **data science en Santé Sécurité au Travail**.

Dans ce cadre et avec un respect scrupuleux de la réglementation en matière de protection des données, l'outil portera 3 principaux objectifs, à savoir :

- **Favoriser une meilleure connaissance des facteurs de survenue des ATMP** : les technologies d'intelligence artificielle véhiculent un atout majeur : **permettre la collecte, le traitement et l'analyse d'un grand volume de données, tout en autorisant une amélioration des connaissances concernant le sujet étudié**. Ainsi, le croisement de certaines données, en matière d'accidents, de maladies, suggérera des clés de compréhension qui auraient pu rester dissimulées dans la masse de données, permettant d'abonder les plans de prévention déployés.
- **Identifier des collectifs de travail et des sous-populations d'agents (corps...) davantage soumis à certains risques professionnels** : le recueil, le croisement et l'analyse des données s'appuieront sur plusieurs **critères spécifiques** (tranche d'âge, métier, direction d'exercice...) qui permettront d'identifier des **collectifs de travail** vulnérables face à certains risques, favorisant ainsi la mise en place d'actions de prévention adaptées.
- **Générer un usage prédictif de la donnée SST** : l'usage de technologies d'intelligence artificielle, offre également la possibilité d'assurer une **transition d'une prévention généralement tertiaire à une prévention primaire**, en vertu de l'émission de probabilités de survenue de certains accidents du travail et de certaines maladies professionnelles.



3. Axe stratégique n°1 : la donnée au service de la SST (2/4)

Assurer une coordination entre l'outil de data science et la prévention des risques au sein des collectifs de travail

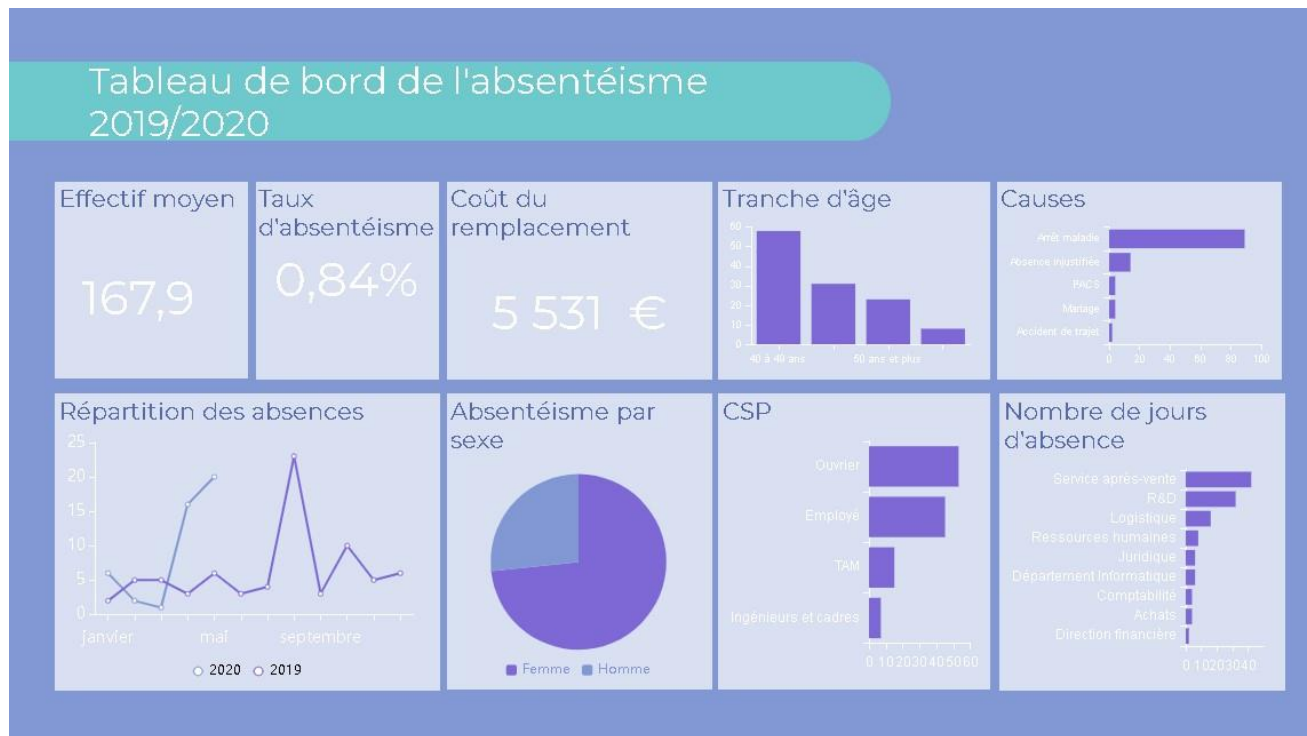
La solution de data science, en tant **qu'outil d'appui à la prise de décisions**, agira en faveur d'une consolidation de l'action des acteurs de la prévention, et cela à plusieurs niveaux :

- **Enrichir l'évaluation des risques au sein du DUERP** : le croisement et l'analyse de volumes de données à disposition par le biais de l'IA, autoriseront une meilleure connaissance des risques. Ces éléments, pourront venir abonder le DUERP, en permettant une prise en compte et une cotation des risques professionnels au plus près de la réalité.
- **Adapter les actions de prévention** : la mise en exergue de profils « fonctions/risques », constitue un élément majeur dans l'ambition d'une meilleure efficacité des plans de prévention. En effet, cet atout favorisera le développement d'actions de prévention adaptées à certaines directions et collectifs de travail, mais également à certains risques. Ces leviers permettront ainsi **d'agir sur les risques à la source**, en freinant leur survenue dans l'optique d'une prévention primaire.
- **Optimiser l'action des services** : la data science constituera également un outil d'amélioration des process de gestion. Cet outil, permettra par exemple de déterminer le nombre de jours moyen d'arrêt selon une pathologie. Cet élément, pourra dans la même lignée, permettre aux services RH d'anticiper certains recrutements en vue de pallier une longue absence, ou de proposer des volets de formation adaptés à certains risques majeurs.



3. Axe stratégique n°1 : la donnée au service de la SST (3/4)

Ci-dessous un exemple de tableau de bord que la plateforme de management de la data en SST pourrait produire à destination des services en vue de permettre un pilotage des politiques de prévention par la donnée, au travers d'un appui à la prise de décisions.



3. Axe stratégique n°1 : la donnée au service de la SST (4/4)

Les premières exploitations réalisées, pour le périmètre des congés maladie notamment et plus spécifiquement des Congés Longue Durée (CLD), permettent déjà de cibler certains agents plus exposés.

Hommes

AC	SD	EP
55-59ans	55-59ans	60-64ans
Cat. A	Cat. C	Cat. C
Chargé de l'expertise juridique et du contentieux	Assistant aux contrôles des entreprises	Chargé de veille et surveillance sanitaire
Temps plein	Temps plein	Temps plein
Réglementation et contrôle	Réglementation et contrôle	Santé

Femmes

AC	SD	EP
55-59ans	55-59ans	55-59ans
Cat. C	Cat. C	Cat. C
Assistante de direction	Chargée du renseignement du travail, emploi et formation	Assistante de direction
Temps plein	Temps plein	Temps plein
Réglementation et contrôle	Réglementation et contrôle	Santé

4. Axe stratégique n°2 : concrétiser une montée en compétences générale en SST (1/4)

Les ministères sociaux comptent une large variété d'agents, aux profils distincts, aux fonctions riches et qui dans le cadre de leurs missions ne sont pas confrontés aux mêmes risques.

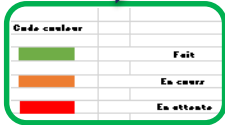
Ainsi, la Cross-Map (carte croisée) du SMSST capitalisera les analyses de l'outil de data science pour permettre une montée en compétence progressive et généralisée en SST. Comment ?

- **Concrétiser une Cross Map ambitieuse** : la Cross Map ou carte croisée intègre 4 à 6 axes de progression construits autour de thématiques prioritaires. Ces axes de progression intégreront eux-mêmes plusieurs objectifs stratégiques (prévention des Troubles Musculo-squelettiques (TMS)...). Ces composantes seront articulées selon 5 niveaux de progression, qui séquenceront la montée en compétences vers l'excellence (état de l'art, conception et déploiement des actions, amélioration continue, ancrage de la prévention au sein des organisations, atteinte de l'excellence en SST).
- **Capitaliser les analyses de l'outil de data science en identifiant des profils « fonctions/risques »** : les jeux de données SST recueillis permettront d'opérer un ciblage des risques les plus prégnants et qui sont davantage « spécifiques » à certaines fonctions/métiers. L'établissement de « couples » fonctions/risques permettra d'adapter et d'enrichir les actions de prévention, via la mise en œuvre de formations, d'actions de sensibilisation, de formations, qui permettront la diffusion d'une culture de la prévention commune et partagée.



4. Axe stratégique n°2 : concrétiser une montée en compétences générale en SST (2/4)

Code couleur permettant le suivi du niveau d'avancement



Road-map
(feuille de route)

Action(s)
à déployer

Chaque année un état des lieux
des actions déployées l'an
passé et des actions restant à
déployer sera réalisé

Niveau à atteindre
qui donnera lieu à
un Retex global
sur 3 ans

Cross-Map (carte croisée) du SMSST

Progression vers l'excellence en Système de Management de la Santé Sécurité au Travail

		2021-2022		2023		2024	
		Niveau 1 Etat de l'art	Niveau 2 Conception et déploiement des actions	Niveau 3 Amélioration continue des actions	Niveau 4 Appuyage de la prévention au sein des organisations	Niveau 5 Atteinte de l'excellence en SMSST	
Objectifs stratégiques	Organisation	Le déploiement du Système de Management de la SST (SMSST)	Le SMSST est conçu, il porte l'objectif de permettre une montée en compétences des parties prenantes vers l'excellence en SST d'ici 3 ans (2024).	Le SMSST est progressivement déployé au sein des services en région. Des expérimentations au sein des territoires permettent son adaptation et la production de résultats probants.	Un déploiement progressif du SMSST est requis. Ce déploiement pas-à-pas, autorisera une prise en compte des spécificités attendues à chaque direction, en matière d'agents (corps, effectifs...) et de risques professionnels.	Le SMSST est connu de tous et ses actions et principes sont appliqués et déployés par les services.	
	Action(s)	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation du SMSST auprès des agents via une campagne de communication (webinaires, groupes de paroles...); Préparation d'une note SST en vue d'acter et de favoriser le déploiement d'un processus de territorialisation de la politique de QYT SST au sein tous les 	<ul style="list-style-type: none"> Elargissement du catalogue de formations en QYT SST ; En lien avec la Direction de la Modernisation et de l'Administration Territoriale (DMAT), coordonner le déploiement de la note SST et sa mise en œuvre (note relative au fonctionnement des services concentrés dans les domaines de la SST) ; 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'une expérimentation au sein de territoires ciblés, donnant lieu à un accompagnement resserré et à un déploiement progressif des actions Accompagner le déploiement de la note SST en faveur d'une territorialisation de la politique de QYT SST ; Réalisation d'un Retex suite à 	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement du SMSST au niveau national, appuyé sur la prise en compte du Retex organisé et des pistes et propositions établies. 	<ul style="list-style-type: none"> Communication continue autour des évolutions du SMSST, de ses résultats et des nouveaux objectifs, afin de continuer à susciter l'adhésion auprès des agents et pérenniser la culture de prévention. 	
	Constat / Objectif						
	Innovation au service d'une	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un benchmark concernant le type d'outil le plus adapté à mettre en œuvre dans le cadre de la capitalisation des données SST ; 	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction et soumission d'un dossier d'appel à projets portant sur le développement d'un outil de data science ; Réalisation de premiers travaux via la définition d'une première preuve de concept. 	<ul style="list-style-type: none"> Hea réalisation d'une convention de financement avec le fonds de financement (si financement) ; Lancement du marché public (si financement) ; Contractualisation avec un 	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement de l'outil de data science ; Mise en œuvre de formations à la prise en main de l'outil ; Campagne de communication autour de l'outil. 	<ul style="list-style-type: none"> Mises à jour régulières de l'outil de data science en vue de conserver un haut niveau de protection des données SST ; mise en avant continue des analyses réalisées et des résultats obtenus. 	

Objectifs stratégiques

Etape de constat permettant la conception des actions de prévention

Niveau : donne lieu au déploiement d'une ou plusieurs actions de prévention

4. Axe stratégique n°2 : concrétiser une montée en compétences générale en SST (3/4)

La Cross-Map, intégrera les 6 axes de **progression** indiqués au sein de cette infographie.

Ces axes, **ne sauraient se substituer aux orientations ministérielles** présentées aux organisations syndicales et votées en CHSCT. La Cross-Map vient **abonder ces orientations**, en permettant de **les prolonger autour d'objectifs stratégiques**, facilitant ainsi une **planification des actions en découlant sur 3 ans**.

La carte croisée, autorisera donc un **suivi des actions déployées, des actions restant à réaliser, ainsi que de la progression générale en matière de prévention des risques professionnels**. Elle autorisera enfin, un **Retex global de l'ensemble des mesures mises en œuvre et des actions correctives à engager dans le cadre des années à venir**.



Déployer un SMSST innovant et ambitieux

- Organiser un déploiement progressif du SMSST
- L'innovation au service d'une prévention optimisée des RP
- Coordonner la diffusion d'une culture de la prévention commune et partagée



Organiser une stratégie de communication évolutive et adaptée

- Appuyer la prévention des RP via un plan de communication multicanal



Intégrer le SMSST au cœur des organisations de travail

- Le SMSST conciliateur des modes de travail mixtes
- Le SMSST acteur des évolutions organisationnelles



Permettre des formations et des sensibilisations adaptées

- Les plans de formation
- Le développement d'espaces de sensibilisation complémentaires aux formations



Promouvoir des canaux d'alerte vecteurs d'une amélioration continue

- Le signalement des dangers et des situations à risques
- Le tableau d'indicateurs du SMSST
- Analyse et enquête des accidents du travail



Agir pour des risques analysés et contrôlés

- Le DUERP
- La médecine de prévention / les TMS
- Engager les acteurs de la prévention au sein de la culture de prévention

4. Axe stratégique n°2 : concrétiser une montée en compétences générale en SST (4/4)

Illustration

Il est important d'illustrer la vision incarnée par la Cross-Map, au travers de la présentation d'un des axes stratégiques qu'elle porte. Ci-dessous le cas d'un des objectifs, à savoir, permettre une analyse et un recours dynamique aux méthodologies d'enquête (arbre des causes, 5M...), suite à un événement, tel qu'un accident du travail.

		Cross-Map (carte croisée) du SMSST Progression vers l'excellence en Système de Management de la Santé Sécurité au Travail				
		2021-2022		2023		2024
Objectifs stratégiques	Organisation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
		Etat de l'art	Conception et déploiement des actions	Amélioration continue des actions	Perseverance de la prévention au sein des organisation	Atteinte de l'excellence en SMSST
5.3	Action(s) Analyse et enquête des accidents du travail	<ul style="list-style-type: none"> Un recensement et une analyse des besoins et pratiques en matière d'enquête auprès des acteurs de prévention sont réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un module de formation en matière d'enquête (arbre des causes...) à destination des acteurs de la prévention. 	<ul style="list-style-type: none"> Des groupes de parole dédiés sont mis en place afin de sensibiliser les acteurs de la prévention aux risques liés aux AT et à la nécessité de les analyser pour les prévenir ; Déploiement d'un groupe de travail portant sur la prévention des AT causés par les chutes. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une campagne de promotion du recours à l'enquête et d'établissement d'actions correctives en vue de prévenir la survenue d'une nouvelle situation à risques. 	<ul style="list-style-type: none"> Pérennisation de l'accompagnement à l'usage de méthodologies d'enquête suite à un accident.
	Constat / Objectif	À ce stade, les méthodes d'enquête ne sont généralement pas mobilisées suite à un accident du travail. Un état des lieux via les réunions de réseau autorisera une meilleure connaissance des pratiques en la matière.	La formation des acteurs de la prévention à la réalisation d'enquêtes semble nécessaire dans l'optique de permettre une meilleure prévention de certains risques professionnels.	La formation à l'analyse des accidents constitue une étape essentielle. Toutefois, une sensibilisation des acteurs de la prévention à cette thématique et aux risques encourus permettra une consolidation de la culture de la prévention.	La formation et sensibilisation des acteurs de la prévention aux méthodologies d'enquête sont importantes. Ces actions doivent être accompagnées d'une campagne de communication au service de la promotion du recours à l'enquête en vue de démocratiser cette pratique de prévention pertinente.	L'accompagnement à destination des acteurs de la prévention est pérennisé. Il permet la formation d'au moins 50% de ces acteurs à la méthodologie d'enquête, le suivi dans le cadre de la mise en place de cette méthodologie et l'appui à la mise en œuvre d'actions correctives et leur

5. Axe stratégique n°3 : déployer une offre riche en médecine de prévention

La médecine de prévention, constitue une partie prenante de poids dans la prévention de la **dégradation de l'état de santé** des agents, mais également dans la **baisse de la sinistralité en SST**, sans oublier dans la **prévention de la désinsertion professionnelle**.

Dans ce cadre, plusieurs leviers pourront être sollicités, à savoir :

- **Poursuivre la cartographie, ainsi qu'une animation qualitative** du réseau national des médecins du travail en vue de **pérenniser l'offre de service**.
- **Mettre l'accent sur l'importance des visites médicales** : le bilan social 2019 des ministères sociaux mettait en avant le faible recours **volontaire** des agents aux services de médecine de prévention (à peine **6%** des visites médicales étaient réalisées à la demande de l'agent). Or, les visites médicales constituent un **moment privilégié de prévention des risques professionnels**. Dans ce cadre, une **promotion de la réalisation de ces visites** pourra être mise en place (communication régulière, flyers, vidéos...).
- **Promouvoir la santé au travail via la réalisation de webinaires** : les webinaires constituent des outils intéressants de sensibilisation, tant ils permettent de toucher une large cible. Cet outil, qui gagnerait à être utilisé dans ce cadre, pourrait donner lieu à **2 ou 3** temps de sensibilisation à l'année, animés par des experts en santé (médecins du travail, ergonomes...).





**MINISTÈRES
SOCIAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Direction des ressources humaines

Merci pour votre attention

*Mission de la qualité de vie au travail,
santé sécurité au travail*

Youssef AAKIROU

07 63 20 97 48

youssef.aakirou@sg.social.gouv.fr